



Avis technique – Procédure Simplifiée

Recyclabilité d'un emballage en carton avec 2 laizes de plastique thermorétractables pour le conditionnement de produits

DESCRIPTION DE LA DEMANDE	GENERALITES	
	Demandeur	SAVOYE
	Date de la demande	Février 2018
	Dénomination	caisse carton Savoye PAC 600
	Marché	Produits divers
	Type de produit emballé	Produits divers
	DESCRIPTION DE L'EMBALLAGE	
	Forme	Rectangulaire
	Dimension (cm)	34,5 x 24,5 x 16
	Masse vide	1 kg
	ELEMENTS CONSTITUANTS	
	Corps de l'emballage	Papier-carton / PET thermorétractable
	Système de fermeture	-
	Type d'encre/vernis	Flexo UV
	Type de colle	Hotmelt
	Traitement de surface	-
	COMPOSITION DU CORPS DE L'EMBALLAGE¹	
	Papier-carton	93 %
	PET	7 %
	Autre	0 %
⇒ <i>Élément majoritairement fibreux</i>		
CONSTRUCTION DU CORPS DE L'EMBALLAGE		
Emballage composé d'éléments de matériaux différents		
AVIS REFERENTS		
AT 68, AT 75		

PRE-REQUIS

- Le corps de l'emballage est formé d'une caisse carton à l'intérieur de laquelle 2 laizes de PET thermorétractables sont fixées afin de sceller les produits conditionnés à l'intérieur de la caisse, tout en réduisant le volume des éléments de calage ;
- Le corps de l'emballage est constitué de plus de 50% (en poids) de fibres cellulosiques : il relève donc de la filière « emballage papier-carton ».

¹ Le calcul de la part des fibres cellulosiques dans le corps de l'emballage est basé sur le poids des cinq matériaux d'emballage de référence (papier-carton, plastique, aluminium, acier, verre).

EVALUATION DES IMPACTS

CARACTERISTIQUES EVALUEES LORS DU RECYCLAGE	CORPS DE L'EMBALLAGE		
RENDEMENT FIBREUX	Fort		
MATIERES DISSOUTES ET COLLOÏDALES	Vernis	Encre	Colle
	∅	∅	∅
ÉNERGIE DE PULPAGE	∅		

* en condition minimale d'utilisation ** incluant humidité naturelle et liquide résiduel



Attention ∅ Pas d'impact ⌘ En cours d'étude >Impact environnemental

CONCLUSIONS DU CEREC

D'après les avis techniques cités en référence, l'emballage se désintègre facilement dans les conditions industrielles de pulpage.

Le PET thermorétractable de l'emballage est éliminé par classage. La pâte finale pourra être utilisée pour la fabrication de papier-carton.

Dans ce contexte, le CEREC émet un avis favorable quant à sa recyclabilité au sein de la catégorie 5.02A, par référence à la norme NF EN 643 regroupant les emballages en papier-carton non complexés relevant du circuit municipal.

RECOMMANDATIONS DU CEREC

ECO-CONCEPTION : PISTES D'AMELIORATIONS DE L'EMBALLAGE

Au-delà de la bonne recyclabilité du corps de l'emballage dans les conditions de régénération utilisées, le CEREC recommande :

- de minimiser la part de plastique tout en veillant à ne pas accroître sa fragmentabilité. En effet, le plastique est à l'origine d'une baisse de rendement du recyclage et d'une augmentation des déchets de recyclage pour l'industrie papetière ;
- de limiter l'emploi de colle hotmelt, source d'apport d'huiles minérales, ou substituer celle-ci par un autre type de colle afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances;
- d'utiliser des encres à impact réduit sur les process de recyclage (type encres à base d'eau ou d'huiles végétales) et d'éviter l'usage d'encres à base d'huiles minérales afin de prévenir la contamination de la boucle du recyclage emballages par ces substances ;
- d'éviter l'utilisation de couleurs vives afin de ne pas colorer les fibres de celluloses lors du recyclage et saturer les eaux du process.

CONSIGNES DE TRI

Dans le cadre d'un usage ménager, le CEREC préconise l'ajout de pictogrammes recommandant de placer le corps de l'emballage dans le bac des emballages recyclables.

VALIDATION



ECO
EMBALLAGES

Elise TILLY

Avis Technique n°111



Gérard LASSERRE

Date de validation : 19/04/2018